

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 848

27 mars 2015

SOMMAIRE

Afiyah Holding S.A.	40662	H & H Management S.à.r.l.	40658
Aneto S.à r.l.	40701	HNW Insure S.à r.l.	40704
Black Toro Capital Partners S.à r.l.	40672	Holdex ITC S.A.	40658
BTC Investments 2014 S.à.r.l.	40675	Hyresbostäder 4 Dresden AB	40693
Candriam Luxembourg	40668	Image Processing Systems S.A.	40659
Candriam Luxembourg	40664	Immo Casa S.à r.l.	40671
Captiva 2 KQ GI GP S.à.r.l.	40681	International Automotive Components Group, S.A.	40663
Clos de la Bretonnière S.A.	40664	ISOLA E Duplex S.A.	40660
Compagnie Fiduciaire Group	40667	John Deere Cash Management S.A.	40660
Cranberry Investment 2 S.à r.l.	40678	Lauterborn	40660
Crystal Navy S.à r.l.	40665	LBA Technique S.A.	40704
Digital Services XXXII (GP) S.à r.l.	40679	Maximin Development S.A.-SPF	40662
Dometude MasterCo France Property S.à r.l.	40659	Mellon International Holdings S.à r.l.	40663
Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A.	40661	Mexamlux S.A.	40689
Estates Property 2 S.A.	40664	Ojai Holding S.A.	40677
Everjobs Holding GP S.à r.l.	40679	Property Siegen S.à r.l.	40663
Fast Services and Logistics S.à r.l.	40692	Property Weinheim S.à r.l.	40662
FRANC AB S.A.	40659	Quadra Invest S.à r.l.	40660
Global Funds Management S.A.	40658	Randstad Luxembourg North America S.à r.l.	40661
Global Project Development S.A.	40659	R.E.I.T. I AB	40661
Griffin Holdco S.à r.l.	40672	Romtop S.A.	40661
Griffin Topco S.à r.l.	40662	Synergo Investment S.A.	40663
Growth Fund for Renewable Infrastructure (GFRI)	40693	Tilad Offenbach Investment Company II Limited S.à r.l.	40664
Harkand LoanCo DRE S.à r.l.	40658	Tripolis Holdings GP S.à r.l.	40664

Harkand LoanCo DRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.767.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 17 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, et M. Martin Graham avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harkand LoanCo DRE Sàrl

Référence de publication: 2015028446/12.

(150033261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

H & H Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 164.682.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2015.

H&H Management S.à r.l.

Représentée par ZIFFER.LU

Mme Maria Tkachenko

Référence de publication: 2015028438/13.

(150032675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Global Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 37.359.

—

EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 12 janvier 2015 que M. Kristian Gesinski, demeurant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 12 janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015028431/14.

(150032643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Holdex ITC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 105.070.

—

Lors de sa réunion du 2 janvier 2015, le Conseil d'administration a désigné Fiduciaire Luxor S.à.r.l., ayant son siège social à L-7217 Bereldange, 43, rue de Bridel, en tant que dépositaire dans le sens de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur modifiant l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

HOLDEX ITC SA

Signature

Référence de publication: 2015028462/15.

(150032687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Dometude MasterCo France Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 191.905.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 17 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, et M. Sava Savov avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dometude MasterCo France Property Sàrl

Référence de publication: 2015028315/12.

(150033099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Global Project Development S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 71.885.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 15 janvier 2015 que la Fiduciaire D+C S.à.r.l., 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, est nommée comme dépositaire des actions de la Société par application de la loi du 28 juillet 2014 concernant l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2015028433/13.

(150033131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

FRANC AB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 185.373.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à 09h15 le 03 février 2015

Décisions

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, la société:

B.P. & Partners S.A., 20, rue Dicks L-1417 Luxembourg (RCS Luxembourg: B 49.018), comme dépositaire des actions au porteur émises par la société FRANC AB S.A.

Référence de publication: 2015028398/14.

(150032605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Image Processing Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 46.547.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2015

I

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée. Maître Marjorie Golinvaux, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015028474/15.

(150032836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Quadra Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9640 Boulaide, 22, rue des Rochers.
R.C.S. Luxembourg B 139.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015030718/11.

(150033301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Lauterborn, Société Civile.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg E 1.982.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Beschluss des Liquidators vom 12. Februar 2015

Die Liquidation der Lauterborn, Société Civile, wurde am 12. Februar 2015 abgeschlossen.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Februar 2015.
Pour la société

Référence de publication: 2015028545/13.

(150032618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.957.

Il est à noter qu'il y a une erreur sur le nom de l'administrateur Monsieur Thomas C. Spritzfaden. Le nom exact étant Monsieur Thomas C. Spitzfaden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.
Pour la société

TMF Luxembourg S.A.
Signataire autorisé

Référence de publication: 2015028504/14.

(150032644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

ISOLA E Duplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 136.725.

Extrait de la décision prise lors du Conseil d'administration du 10 février 2015

Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'adoptée par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, de désigner en qualité de dépositaire agréé:

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES, S.à.r.l., dont le siège social est sis 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 940.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028499/16.

(150032830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

R.E.I.T. I AB, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.123.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030720/10.

(150034057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.467.

Le bilan consolidé de la société Epicure Berlin Property Company Limited, maison mère de la société Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A. au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015030365/13.

(150034205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.117.800,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.086.

Par résolutions signées en date du 11 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jan Ole Schneider, avec adresse au 15 Schinderhannesweg, 65719 Hofheim am Taunus, Allemagne, au mandat de gérant de type A, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Horst Lutz Heinig, avec adresse au 14, Theodoor-Storm-Str., 48143 Münster, Allemagne de son mandat de gérant de type A, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015030722/15.

(150033848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Romtop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.361.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour: ROMTOP S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015030726/16.

(150033570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Maximin Development S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 33.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028595/9.

(150032851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Property Weinheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.566.

Les statuts coordonnés au 29/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015027860/12.

(150031345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Griffin Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.273.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 17 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Thomas Jagers avec effet du 31 janvier 2015
- De nommer M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 a Amsterdam, (Pays- Bas) ayant sa résidence professionnelle au 16 rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg et M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 a Rotherham, (Royaume Uni) ayant sa résidence professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme Gérants de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Griffin Topco Sarl

Référence de publication: 2015028416/16.

(150032483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Afiyah Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 184.819.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a décidé, en date du 17 février 2015, de ce qui suit:

- La démission de Barbara Neuerburg et Erik-Jan Schoop en tant que administrateurs de classe A de la Société, est acceptée avec effet au 11 février 2015; et
- La nomination de Igor Ismagilov, né le 27 juin 1987 en Leningrad, Russie, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et Zuzanna Zielinska-Rousseau, née le 13 août 1977 en Chojnice, Pologne, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de classe A de la Société avec effet au 11 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015030186/17.

(150033488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Synergo Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 161.362.

La convention de Domiciliation concernant la société Synergo Investment S.A. ayant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 30/01/2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015030804/11.

(150033486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Property Siegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.888.

Les statuts coordonnés au 29/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2015.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2015027858/12.

(150031349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

Extrait des résolutions des actionnaires

En date du 20 novembre 2014, les actionnaires de la société ont pris connaissance de la démission de Monsieur ROSS Wilbur L. en tant qu'administrateur de classe III avec effet au 20 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015028476/14.

(150032578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 169.701.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.108.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 16 février 2015, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société Mellon International Holdings S.à r.l., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015028578/17.

(150032331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

**Clos de la Bretonnière S.A., Société Anonyme,
(anc. Estates Property 2 S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.803.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLOS DE LA BRETONNIERE S.A.

Référence de publication: 2015031018/10.

(150034819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Candriam Luxembourg, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 37.647.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031011/10.

(150034660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Tripolis Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26 A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.114.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 18 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec et Mme. Figen Eren avec effet du 31 janvier 2015
- De nommer M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, (Royaume-Uni) ayant sa résidence professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme Gérants de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tripolis Holdings GP Sàrl

Référence de publication: 2015030815/14.

(150033910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Tilad Offenbach Investment Company II Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.680.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 17 février 2015

1. M. Bernhard GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Frank Werner PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
3. M. Olivier COMPE, administrateur de sociétés, né le 19 juillet 1977 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
4. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né le 16 juillet 1985 à Blois (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tilad Offenbach Investment Company II Limited S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015030814/20.

(150034094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Crystal Navy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 145.511.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of February

Before the undersigned Maître Jean-Paul Meyers, notary public, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bain Capital (CR) L.P., a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002 registered with the Exempted Limited Partnership Cayman Islands Register under number WK-26687 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, by virtue of a proxy given on 3 February 2015. This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party being the sole shareholder of Crystal Navy S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 145.511, having a share capital of two million one hundred fifty thousand US dollars (USD 2,150,000.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 March 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 17 April 2009 under number 826, (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim accounts of the Company as at 28 January 2015.

Second resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator Bain Capital (CR) L.P., a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002 registered with the Exempted Limited Partnership Cayman Islands Register under number WK-26687 (the "Liquidator").

The Sole Shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and/or in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the interim accounts of the Company as of 28 January 2015.

He may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by the first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre février

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Bain Capital (CR) L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social auprès de Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002 et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-26687 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par M. Marc Elvinger, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2015. Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Crystal Navy S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.511, ayant un capital social de deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-), constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 17 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 avril 2009, sous le numéro 826 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société datés du 28 janvier 2015.

Deuxième résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), telle que modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de lancer la procédure de liquidation.

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur Bain Capital (CR) L.P., un limited partnership constitué et régi selon le droit des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002 et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-26687 (le «Liquidateur»).

L'Associé Unique accorde au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a comme mission de réaliser l'actif et le régler le passif de la Société. L'actif net de la Société, après apurement du passif, sera distribué en nature et/ou en espèces par le Liquidateur à l'Associé Unique.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes intérimaires de la Société au 28 janvier 2015.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine comme appropriée.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou effectué les provisions nécessaires pour le paiement des dettes de la Société.

Le Liquidateur peut lier la Société par sa seule signature. La Société pourra aussi être liée en toute circonstance par la signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par le Liquidateur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc Elvinger, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: DAC/2015/2634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 février 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015031023/106.

(150034591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Compagnie Fiduciaire Group, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 142417 («Société»), constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2679 du 3 novembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés le 24 décembre 2009 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 378 du 22 février 2010.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) est représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

La désignation des associés présents ou représentés à l'Assemblée, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par chacun des associés, ont été portés sur une liste de présence qui restera ci-annexée ensemble avec les procurations, le tout après avoir été signée par les associés ou mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
2. Dispositions transitoires.
3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
4. Modifications afférentes des statuts.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée et les résolutions prises

L'Assemblée, se considérant comme valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1^{er} janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3^{ème} jeudi du mois de mars à 17 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante aux articles 16, 17 et 19, 2^{ème} phrase:

« **Art. 16.** L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.»;

« **Art. 17.** Chaque année, le 30 septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»;

Art. 19. deuxième phrase. «L'assemblée, qui sera convoquée par les gérants, se tiendra le troisième jeudi du mois de mars à 17.00 heures dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: C. GRUNDHEBER, P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015031019/72.

(150034518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Candriam Luxembourg, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.647.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Mireille Defawe, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Candriam Luxembourg, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B37647 (hereinafter the "Company"), pursuant to the power of attorney granted by the board of directors of the Company on December 22, 2014.

A copy of the minutes granting said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed on 10 July 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 27 of the year 1992. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on 19 September 2014, published in the Mémorial C number 2622 on 27 September 2014.

2) The share capital of the Company is currently set at fifty-five million nine hundred three thousand eight hundred seventy-nine euro and forty-four cents (EUR 55,903,879.44) divided into five billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (5,590,387,943) class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire (s)) and one (1) class GP share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class GP Share"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company.

3) Pursuant to article 7.1 ("Authorized Capital") of the articles of association of the Company, the authorized capital of the Company, (including, for the avoidance of doubt, the issued capital of the Company) is set at sixty-nine million eight hundred seventy-nine thousand eight hundred forty-nine euro and thirty cents (EUR 69,879,849.30.-) divided into five billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (5,590,387,943) Class A Shares, one billion three hundred ninety-seven million five hundred ninety-six thousand nine hundred eighty-six (1,397,596,986) Class B Shares and one (1) Class GP Share. Each authorised share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01).

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorized capital and, subject to the terms of any Shareholders' Agreement, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of the general meeting of Shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Pursuant to resolutions adopted on 22 December 2014, the board of directors of the Company has decided to increase on 22 December 2014 the share capital of the Company from its current amount of fifty-five million nine hundred three thousand eight hundred seventy-nine euro and forty-four cents (EUR 55,903,879.44) by four million eight hundred and sixty-four thousand euro (EUR 4,864,000) up to sixty million seven hundred and sixty-seven thousand eight hundred and seventy-nine euro forty-four cents (EUR 60,767,879.44) by the issuance of four hundred and eighty-six million four hundred thousand (486,400,000) new class B shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (hereinafter referred to as the "Newly Issued Shares").

All the Newly Issued Shares have been paid up to an extent of 25% (twenty-five per cent) by payment in cash of one million two hundred and sixteen thousand euro (EUR 1,216,000).

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

In accordance with article 7.1 of the articles of association of the Company, the board of directors of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Shares.

4) As a consequence of such increase of the share capital, article 5 of the articles of association of the Company is amended and now read as follows:

“ Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at sixty million seven hundred sixty-seven thousand eight hundred and seventy-nine euro and forty-four cents (EUR 60,767,879.44) divided into five billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (5,590,387,943) class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class A Shares”) and four hundred and eighty-six million four hundred thousand (486,400,000) class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class B Shares”), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class GP share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class GP Share”), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company.

The general meeting of the shareholders or, as the case may be, the Board of Directors may issue, under the conditions set out in Article 7, class B shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each (the “Class B Shares”, and together with the Class A Shares, the “Ordinary Shares”), which shall be held by limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)), in representation of their limited partnership interest in the Company.

Reference to the “shares” within the Articles of Incorporation is a reference collectively to the Class A Shares, Class B Shares and the Class GP Share.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or interim dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below).”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,600.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Mireille Defawe, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de Candriam Luxembourg, une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37.647 (ci-après la «Société»), en vertu d'un pouvoir donné par le conseil d'administration de la Société en date du 22 décembre 2014.

Une copie du procès-verbal donnant le pouvoir susmentionné, paraphé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 10 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 27 de l'année 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentant, le 19 septembre 2014, publié au Mémorial C numéro 2622 du 27 septembre 2014.

2) Le capital de la Société, est actuellement de cinquante-cinq millions neuf cent trois mille huit cent soixante-dix-neuf euros et quarante-quatre centimes (EUR 55.903.879,44) représenté par cinq milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (5.590.387.943) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action du commandité ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (l'«Action du Commandité»), qui sera détenue par l'associé commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société.

3) Conformément à l'article 7.1 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, (incluant, afin d'éviter tout doute, le capital social de la Société émis) est fixé à soixante-neuf millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-neuf euros et trente centimes (EUR 69.879.849,30), représenté par cinq milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (5.590.387.943) Actions de Catégorie A, un milliard trois cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-six (1.397.596.986) Actions de Catégorie B et une (1) Action du Commandité. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé et, sous réserve des dispositions de toute Convention d'Actionnaires, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par les Administrateurs dans les limites du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de l'assemblée générale des actionnaires constituant le capital autorisé dans le Mémorial C et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En vertu de résolutions adoptées le 22 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société le 22 décembre 2014, de son montant actuel de cinquante-cinq millions neuf cent trois mille huit cent soixante-dix-neuf euros et quarante-quatre centimes (EUR 55.903.879,44) de quatre millions huit cent soixante-quatre mille euros (EUR 4.864.000) afin de le porter à soixante millions sept cent soixante-sept mille huit cent soixante-dix-neuf euros quarante-quatre centimes (EUR 60.767.879,44) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-six millions quatre cent mille (486.400.000) actions nouvelles de catégorie B avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (ci-après dénommées les «Actions Nouvellement Emises»).

Toutes les Actions Nouvellement Emises ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pourcent) par un apport en numéraire de un million deux cent seize mille euros (EUR 1.216.000).

La documentation attestant la souscription a été produite au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément, et la preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été produite au notaire soussigné.

Conformément à l'article 7.1. des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire aux Actions Nouvellement Emises.

4) Suite à l'augmentation de capital social décrite ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital social de la Société émis est fixé à soixante millions sept cent soixante-sept mille huit cent soixante-dix-neuf euros quarante-quatre centimes (EUR 60.767.879,44) représenté par cinq milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (5.590.387.943) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie A») et par quatre cent quatre-vingt-six millions quatre cent mille (486.400.000) actions nouvelles de catégorie B avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action du commandité ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (l'«Action du Commandité»), qui sera détenue par l'associé commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société.

L'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut émettre, suivant les conditions fixées par l'article 7, des actions de catégorie B avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie B», et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les «Actions Ordinaires») qui doivent être détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société.

Une référence aux «actions» dans les Statuts doit s'entendre comme désignant ensemble les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B ainsi que l'Action du Commandité.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou des dividendes intérimaires ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (telle que définie ci-dessous).»

Estimations des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ EUR 3.600.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DEFAWE et et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 11 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4323. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031010/189.

(150034494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Immo Casa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 157.890.

EXTRAIT

Monsieur Sergio Francisco FERNANDES AIRES, associé unique et gérant administratif de la société IMMO CASA S.à r.l., vous informe du changement de son adresse privée:

La nouvelle adresse est:

41, rue Marie-Jeanne Birckel

L-8241 Mamer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028483/14.

(150033175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Griffin Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.256.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 17 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren et M. Martin Graham avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Griffin Holdco Sàrl

Référence de publication: 2015028414/12.

(150032482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Black Toro Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.375.

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of February.

Before Us Maître Danielle KOLBACH, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. "Trea Capital Partners, SV, S.A." a company governed by the Spanish laws, having its registered office at Calle Augustina Zaragoza number 3-5 S-08017 Barcelona (Spain), Tax Identity Code number A-6432196, and

2. M. Roberto Ramon Gonzalez DE BETOLAZA GARCIA, manager of companies, born on March 2nd, 1970 in Bilbao (Spain), residing at 3-5 Augustina Saragossa, S-08017 Barcelona (Spain),

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as aforesaid, declared to the undersigned notary the following:

1. "BLACK TORO CAPITAL PARTNERS S.à r.l." having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, was incorporated pursuant a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, on March 20th, 2014, published at the Memorial C number 1659 on June 27th, 2014, registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg section B number 186.375 (the "Company").

2. the share capital is fixed at one million five hundred thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,532,500.-) represented by twelve thousand two hundred and sixty (12,260) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

3. the twelve thousand two hundred and sixty (12,600) shares are allocated as follows:

a. "Trea Capital Partners, SV, S.A.", prenamed:	12,160
b. M. Roberto Ramon Gonzalez DE BETOLAZA GARCIA, prenamed:	100
Total:	12,260

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the nominal value of shares of the Company.

2. Increase the share capital by an amount of four hundred sixty-seven thousand six hundred Euro (EUR 467,600.-) in order to raise it from its present amount of one million five hundred thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,532,500.-) to two million one hundred Euro (EUR 2,000,100.-) by the creation and the issuing of four thousand six hundred seventy-six (4,676) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as existing shares (the "New Shares"); Subscription and liberation of the New Shares by the current shareholder «Trea Capital Partners, SV, S.A.», prenamed.

3. Amendment of Article 6, first paragraph, of articles of association of the Company in order to reflect the aforesaid increasing share capital.

4. Miscellaneous.

First resolution:

The shareholders decide to reduce the nominal value of each share twenty-five Euros (EUR 25, -) to bring it from its current amount of one hundred twenty-five Euros (EUR 125, -) to one hundred Euros (EUR 100, -), and the twelve thousand two hundred twenty-six (12,260) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125,-) each are exchanged against fifteen thousand three hundred twenty-five (15,325) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100, -) each.

Second resolution:

The shareholders decide to increase the share capital by the amount of four hundred sixty-seven thousand six hundred Euro (EUR 467,600.-) in order to raise it from its present amount of one million five hundred thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,532,500.-) to two million one hundred Euro (EUR 2,000,100.-) by the creation and the issuing of four thousand six hundred seventy-six (4,676) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as existing shares (the "New Shares").

Subscription and liberation of the New Shares

The shareholders acknowledges that the current shareholder M. Roberto Ramon Gonzalez GARCIA DE BETOLAZA, prenamed, does not wish to subscribe for New Shares.

Then, the New Shares have been subscribed by the current shareholder "Trea Capital Partners, SV, S.A.", prenamed and represented as aforesaid, and fully paid-up the New Shares by contribution in kind consisting in an unquestionable, liquid and enforceable claim of four hundred sixty-seven thousand six hundred Euro (EUR 467,600.-) against the Company.

The claim is proved by an interim balance sheet as at February 12th, 2015 (the "Interim Balance Sheet").

The value of the claim has been proved at the undersigned notary by a report (the "Management Report") issued on February 11th, 2015 by the Board of Managers of the Company, which shows that the value of the claim contributed to the Company represents a total amount of four hundred sixty-seven thousand six hundred Euro (EUR 467,600.-).

The Management Report and the Balance Sheet Intermediate, after being signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to this deed to be registered with it.

Third resolution:

As a consequence of such increase of capital, the shareholders decide to amend the Article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, as follows:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The company's capital is set at two million one hundred Euro (EUR 2,000,100.-) represented by twenty thousand one (20,001) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surnames, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le treize février.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. "Trea Capital Partners, SV, S.A." une société régie par les lois espagnoles, ayant son siège social à Calle Augustina Zaragoza number 3-5 S-08017 Barcelone (Espagne), Tax Identity Code number A-6432196, et

2. M. Roberto Ramon Gonzalez DE BETOLAZA GARCIA, gérant de sociétés, né le 2 mars 1970 à Bilbao (Espagne), demeurant au 3-5 Augustina Saragossa, S-08017 Barcelone (Espagne),

représentés par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré au notaire instrumentant ce qui suit:

1. "BLACK TORO CAPITAL PARTNERS S.à r.l." ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mars 2014, publié au Memorial C numéro 1659 le 27 juin 2014, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 186.375 (la «Société»).

2. le capital social est fixé à un million cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (1.532.500,- EUR) représenté par douze mille deux cent soixante (12.260) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3. les douze mille deux cent soixante (12.260) parts sociales sont réparties comme suit:

a. "Trea Capital Partners, SV, S.A.", prénommée:	12.160
b. M. Roberto Ramon Gonzalez DE BETOLAZA GARCIA, prénommé:	100
Total:	12.260

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société.

2. Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent soixante-sept mille six cents euros (467.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (1.532.500,- EUR) à deux million cent euros (2.000.100,- EUR) par la création et l'émission de quatre mille six cent soixante-seize (4.676) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»); Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'associé actuel «Trea Capital Partners, SV, S.A.», prénommée.

3. Modification de l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital social.

4. Divers.

Première résolution:

Les associés décident de réduire la valeur nominale de chaque part social de vingt-cinq euros (25,- EUR) pour la porter de son montant actuel de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à cent euros (100,- EUR), et les douze mille deux cent soixante (12.260) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune sont échangées contre quinze mille trois cent vingt-cinq (15.325) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent soixante-sept mille six cents euros (467.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (1.532.500,- EUR) à deux million cent euros (2.000.100,- EUR) par la création et l'émission de quatre mille six cent soixante-seize (4.676) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales

Les associés prennent acte et constatent que l'associé actuel M. Roberto Ramon Gonzalez DE BETOLAZA GARCIA, prénommé, ne souhaite pas souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Ainsi, les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites par l'associé actuel "Trea Capital Partners, SV, S.A.", prénommée, représentée comme ci-avant, et entièrement libérées les Nouvelles Parts Sociales moyennant apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible au montant de quatre cent soixante-sept mille six cents euros (467.600,- EUR) à charge de la Société.

La créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 12 février 2015 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un rapport (le "Rapport de Gérance") émis le 11 février 2015 par le Conseil de gérance de la Société qui montre que la valeur de la créance apportée à la Société représente un apport total net d'un montant de quatre cent soixante-sept mille six cents euros (467.600,- EUR).

Le Rapport de Gérance et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Troisième résolution:

Suite à l'augmentation de capital réalisée, les associés décident de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions cent euros (2.000.100,- EUR) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.»

40675

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 février 2015. Relation: DAC/2015/2859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015030997/161.

(150034780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

BTC Investments 2014 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.084.

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of February.

Before Us Maître Danielle KOLBACH, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"BLACK TORO CAPITAL PARTNERS S.à r.l." having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under section B number 186.375,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of one proxy given under private seal.

Such proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "BTC Investments 2014 S.à r.l." having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on December 10th, 2014, published at the Memorial C number 174 on January 22nd, 2015,

registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg section B number 193.084 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Increase the share capital by an amount of four hundred sixty-seven thousand six hundred Euro (EUR 467,600.-) in order to raise it from its present amount of one million five hundred thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,532,500.-) to two million one hundred Euro (EUR 2,000,100.-) by the creation and the issuing of four thousand six hundred seventy-six (4,676) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as existing shares (the "New Shares"); Subscription and liberation of the New Shares by the Sole Shareholder.

2. Amendment of Article 6, first paragraph, of articles of association of the Company in order to reflect the aforesaid increasing share capital.

3. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder decides to increase the share capital by the amount of four hundred sixty-seven thousand six hundred Euro (EUR 467,600.-) in order to raise it from its present amount of one million five hundred thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,532,500.-) to two million one hundred Euro (EUR 2,000,100.-) by the creation and the issuing of four thousand six hundred seventy-six (4,676) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as existing shares (the "New Shares").

Subscription and liberation of the New Shares

The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder, represented as aforesaid, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by contribution in kind consisting in an unquestionable, liquid and enforceable claim of four hundred sixty-seven thousand six hundred Euro (EUR 467,600.-).

The claim is proved by an interim balance sheet as at February 12th, 2015 (the "Interim Balance Sheet").

The value of the claim has been proved at the undersigned notary by a report (the "Management Report") issued on February 11th, 2015 by the Board of Managers of the Company, which shows that the value of the claim contributed to the Company represents a total amount of four hundred sixty-seven thousand six hundred Euro (EUR 467,600.-).

The Management Report and the Balance Sheet Intermediate, after being signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to this deed to be registered with it.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, the Sole Shareholder decides to amend the Article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, as follows:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The company's capital is set at two million one hundred Euro (EUR 2,000,100.-) represented by twenty thousand one (20,001) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surnames, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le treize février.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"BLACK TORO CAPITAL PARTNERS S.à r.l." ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 186.375,

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de "BTC Investments 2014 S.à r.l." ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2014, publié au Memorial C numéro 174 le 22 janvier 2015,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 193.084 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent soixante-sept mille six cents euros (467.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (1.532.500,- EUR) à deux million cent euros (2.000,100,-EUR) par la création et l'émission de quatre mille six cent soixante-seize (4.676) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»); Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique.

2. Modification de l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital social.

3. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent soixante-sept mille six cents euros (467.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (1.532.500,- EUR) à deux millions cent euros (2.000.100,- EUR) par la création et l'émission de quatre mille six cent soixante-seize (4.676) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales

Les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites par l'Associé Unique, représentée comme ci-avant, et entièrement libérées par le prédict souscripteur moyennant apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible au montant de quatre cent soixante-sept mille six cents euros (467.600,- EUR).

La créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 12 février 2015 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un rapport (le "Rapport de Gérance") émis le 11 février 2015 par le Conseil de gérance de la Société qui montre que la valeur de la créance apportée à la Société représente un apport total net d'un montant de quatre cent soixante-sept mille six cents euros (467.600,- EUR).

Le Rapport de Gérance et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Seconde résolution:

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions cent euros (2.000.100,-EUR) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 février 2015. Relation: DAC/2015/2860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031006/126.

(150034680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Ojai Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.038.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2015

I

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Stéphanie LACROIX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015028659/15.

(150033330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.521.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, avenue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.100.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. la société anonyme MANOR INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B137678;

2. la société anonyme ATIKEN LUX INVEST S.A., ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B137675;

3. la société anonyme ATARES LUX INVEST S.A., ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B137679;

tous ici représentées par Madame Fanny MARX, employée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu des trois (3) procurations données sous seing privé,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée CRANBERRY INVESTMENT 2 S.à r.l., en liquidation, ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 135100, a été constituée en date du 4 décembre 2007 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 299 du 5 février 2008, (la «Société»);

- que les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 6 mars 2008 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 942 du 16 avril 2008;

- que la Société a été mise en liquidation en date du 6 novembre 2014, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, comprenant nomination de Luxglobal Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 160089, en tant que liquidateur;

- que la société ZIMMER & PARTNERS S.A., ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 151507, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation suivant les résolutions des associés en date du 24 décembre 2014;

- que le capital de la Société s'élevant à cent cinquante-sept millions cinq cent vingt et un mille cinq cents euros (EUR 157.521.500,-) représenté par six millions trois cent huit cent soixante (6.300.860) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune est détenu comme suit:

MANOR INVESTMENT S.A., prédésignée:	2.100.287 parts sociales,
ATIKEN LUX INVEST S.A., prédésignée:	2.100.287 parts sociales,
ATARES LUX INVEST S.A., prédésignée:	2.100.286 parts sociales.

Tout ceci ayant été déclaré, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, en leur qualité d'associés détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuvent ledit rapport.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Les associés donnent décharge pleine et entière aux gérants, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation, pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Les associés prononcent la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

Les associés décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

Les associés décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes en vue de parfaire la finalisation des comptes de la Société et l'achèvement de toutes formalités de liquidation, en ce comprise la radiation de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MARX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015031051/79.

(150034674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

**Everjobs Holding GP S.à r.l, Société à responsabilité limitée,
(anc. Digital Services XXXII (GP) S.à r.l).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.576.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of February,
before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Digital Services XXXII S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188493,

here represented by Mr Julien De Mayer, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, on 4th February 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Digital Services XXXII (GP) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188576 and incorporated pursuant to a deed of the notary Carlo Wersandt, residing in Luxembourg, on 18 June 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2505 dated 17 September 2014. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company from "Digital Services XXXII (GP) S.à r.l." to "Everjobs Holding GP S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the article of association of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Everjobs Holding GP S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”;

2. Appointment of Mr Julien De Mayer, legal counsel, born on 9 April 1982 in Etterbeek, Belgium, residing professionally at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg as class B manager of the Company for unlimited duration; and

3. Miscellaneous.

Having duly considered the item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

First resolution

The sole shareholder resolves to modify the name of the Company from “Digital Services XXXII (GP) S.à r.l.” to “Everjobs Holding GP S.à r.l.» and to subsequently amend article one (1) of the articles of association as set forth in the agenda.

Second resolution

The sole shareholder resolved to appoint Mr Julien De Mayer, legal counsel, born on 9 April 1982 in Etterbeek, Belgium, residing professionally at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg as class B manager of the Company for unlimited duration.

There being no further business, the sole shareholder resolution is closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am vierten Februar,

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Digital Services XXXII S.à r.l., (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 188493,

hier vertreten durch Herrn Julien De Mayer, legal counsel, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in Berlin, am 4. Februar 2015.

Besagte Vollmacht, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partie ist alleiniger Gesellschafter der Digital Services XXXII GP S.à r.l.,(die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 188576, gegründet am 18. Juni 2014 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2505 am 17. September 2014. Die Gesellschaftssatzung wurde seither nicht geändert.

Da die erschienene Partei das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung beschließen:

Tagesordnung

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von „Digital Services XXXII (GP) S.à r.l.“ in „Everjobs Holding GP S.à r.l.“ und anschließender Änderung des Artikels eins (1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Everjobs Holding GP S.à r.l (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“;

2. Ernennung von Herrn Julien De Mayer, legal counsel, geboren am 9. April 1982 in Etterbeek, Belgien, geschäftsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg als Geschäftsführer der Kategorie B der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer; und

3. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Beratung über jeden Tagesordnungspunkt fasst der alleinige Gesellschafter die folgenden Beschlüsse und ersucht den unterzeichnenden Notar, diesen zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Digital Services XXXII (GP) S.à r.l.“ in „Everjobs Holding GP S.à r.l.“ und anschließend Artikel eins (1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter ernennt Herrn Julien De Mayer, legal counsel, geboren am 9. April 1982 in Etterbeek, Belgien, geschäftsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg als Geschäftsführer der Kategorie B der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Auslagen

Die der Gesellschaft entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare oder Auslagen jeglicher Art werden auf EUR 1.300,- geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dieser Bevollmächtigten gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015031057/116.

(150034618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Captiva 2 KQ GI GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 194.685.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of January.

Before Us Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cedobar 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109022,

and

Cedobar 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104850,

Here both represented by Ismaël Dian, professionally residing in Luxembourg by virtue of two proxies given under private seal dated January, 28th, 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Captive 2 KQ G1 GP S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares each with a nominal value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board of Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board of Managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2015.

Subscription - Payment

The capital has been fully subscribed by the shareholders in the following manner:

Cedobar 2 S.à r.l., prequalified, 88 shares

Cedobar 3 S.à r.l., prequalified, 37 shares

Total: 125 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Ismaël DIAN, born on 15 November 1979, in Virton, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Xavier PONCELET, born on 12 March 1980, in Virton, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour de janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Cedobar 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109022,

and

Cedobar 3 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104850,

Toute deux représentées par Monsieur Ismaël Dian, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 28 janvier 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elle.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de " Captiva 2 KQ G1 GP S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2 La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

3.3 La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou Immobilière.

3.6 L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du Conseil de Gérance ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social a été entièrement souscrit par les actionnaires de la manière suivante:

Cedobar 2 S.à r.l., prénommée, 88 actions

Cedobar 3 S.à r.l. , prénommée, 37 actions

Total : 125 actions

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt cinq Part Sociales (125) ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euro (EUR 1.000.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris, par les résolutions suivantes:

1- Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Ismaël DIAN, né le 15 novembre 1979, à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Xavier PONCELET, né le 12 mars 1980, à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2- Le siège social de la Société est établi à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. DIAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3347. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015031012/420.

(150034759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Mexamlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.744.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of February,
before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Sura Asset Management S.A., a company incorporated under the laws of Colombia, having its registered address at Carrera 43 A No. 3 - 101. Piso 8, Edificio Corfinsura, Medellín, Colombia, registered with the Medellín's Chamber of Commerce under number 900464054 (the Sole Shareholder),

represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 10 February 2015, under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing company is the sole shareholder of Mexamlux S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.744.

The Company was incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2543 of October 12, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri BECK dated 26 January, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number.

The Sole Shareholder has requested the notary to record:

(i) That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

(ii) That the agenda is as follows:

a. Waiver of the preferential subscription rights of the Sole Shareholder in respect of the New Shares to be subscribed by Activos Estratégicos Sura AM Colombia, S.A.S. a company incorporated under the laws of Colombia, having its registered address at Carrera 43 A No. 3 - 101. Piso 8, Edificio Corfinsura, Medellín, Colombia, registered with the Medellín's Chamber of Commerce under NIT 900618099 - 7 (SUAM SAS);

b. Increase of the Company's share capital by an amount of one thousand four hundred and seventy-two Mexican Pesos (MXN 1,472) (being equivalent to one hundred United States Dollars (USD 100) at the 14.7252284 USD / MXN exchange rate published on 9 February 2015) to raise it from its present amount of seven hundred fifty thousand and eight Mexican Pesos (MXN 750,008), represented by seven hundred fifty thousand and eight (750,008) shares in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1) each, to seven hundred fifty one thousand four hundred eighty Mexican Pesos (MXN 751,481), by the issue of one thousand four hundred seventy-two (1,472) new shares in the Company having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1) and with the same rights and obligations as the existing shares;

c. Subscription for the new share and payment for such share by a contribution in cash;

d. Amendment of article 5.1 of the article of association of the Company to reflect the capital increase;

e. Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any director of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

f. Miscellaneous.

(iii) That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder declares to waive its preferential subscription rights in respect of the New Shares (as defined below) to be issued by the Company and subscribed by the SUAM SAS in accordance with the third resolution below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the Company's share capital by an amount of one thousand four hundred and seventy-two Mexican Pesos (MXN 1,472) (being equivalent to one hundred United States Dollars (USD 100) at the 14.7252284 USD / MXN exchange rate published on 9 February 2015) to raise it from its present amount of seven hundred fifty thousand and eight Mexican Pesos (MXN 750,008), represented by seven hundred fifty thousand and eight (750,008) shares in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to seven hundred fifty one thousand four hundred eighty Mexican Pesos (MXN 751,480), by the issue of one thousand four hundred seventy-two (1,472) new shares in the Company having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1) and with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription for, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Activos Estratégicos Sura AM Colombia, S.A.S. subscribes to one thousand four hundred seventy-two (1,472) New Shares having a par value of one Mexican Pesos (MXN 1) and to fully pay up such share by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand four hundred seventy-two Mexican Peso (MXN 1,472) which shall be allocated to the share capital accounts of the Company.

The amount of the increase of the share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as follows to reflect the above resolutions:

" 5.1. The share capital is set at seven hundred fifty one thousand four hundred eighty Mexican Pesos (MXN 751,480) represented by seven hundred fifty one thousand four hundred eighty (751,480) shares in registered form, have a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any director of the Company and any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de février, par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Sura Asset Management S.A., une société constituée en vertu des lois de Colombie, dont le siège social est établi à Carrera 64B No. 49A - 30 Medellin, Colombie, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Medellin sous le numéro 900464054 (l'Actionnaire Unique),

représentée par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle est à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2015, sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique de Mexamlux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.744.

La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, du 16 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2543 du 12 octobre 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri BECK, du 26 janvier 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire d'acter:

(i) Que l'Actionnaire Unique détient l'intégralité des actions du capital social de la Société;

(ii) Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

a. Renonciation aux droits de souscription préférentiels de l'Actionnaire Unique relatifs aux Nouvelles Actions à souscrire par Activos Estratégicos Sura AM Colombia, S.A.S. Carrera 43 A No. 3 - 101. Piso 8, Edificio Corfinsura, Medellín, Colombia, enregistré avec la chambre de commerce de Medellin sous le numéro NIT 900618099 - 7 (SUAM SAS);

b. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille quatre cent soixante-douze pesos mexicain (MXN 1,472) (étant l'équivalent de cent dollars Etats-Unien pour un taux de change USD/MXN de 14,7252284 publié le 9 février 2015) afin de le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille huit pesos mexicains (MXN 750.008) représenté par sept cent cinquante mille huit (750.008) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1) chacune, à sept cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt pesos mexicains (MXN 751,480), par l'émission de mille quatre cent soixante-douze (1,472) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

c. Souscription à la nouvelle action et libération de celle-ci par un apport en numéraire;

d. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital;

e. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder à la mise à jour du registre et à l'enregistrement de l'augmentation de capital; et

f. Divers.

(iii) Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique déclare renoncer à ses droits de souscription préférentiels relatifs aux Nouvelles Actions (telles que définies ci-dessous) à émettre par la Société et à souscrire par SUAM SAS conformément à la troisième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille quatre cent soixante-douze pesos mexicain (MXN 1,472) (étant l'équivalent de cent dollars Etats-Unien pour un taux de change USD/MXN de 14,7252284 publié le 9 février 2015) afin de le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille huit pesos mexicains (MXN 750.008), représenté par sept cent cinquante mille huit (750.008) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1) chacune, à sept cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt pesos mexicains (MXN 751,480), par l'émission de mille quatre cent soixante-douze (1,472) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les Nouvelles Actions).

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Activos Estratégicos Sura AM Colombia, S.A.S. déclare souscrire à mille quatre cent soixante-douze (1,472) Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille quatre cent soixante-douze pesos mexicain (MXN 1,472) qui sera affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social est à la libre disposition de la Société, et la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit afin de refléter les résolutions ci-dessus:

« **5.1.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt pesos mexicains (MXN 751,480), représenté par sept cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt (751,480) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1) chacune»

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social telle que détaillée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder à la mise à jour du registre et à l'enregistrement de l'augmentation de capital.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Actionnaire Unique, le présent acte est rédigé en anglais et en français, et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Actionnaire Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 février 2015. Relation: GAC/2015/1384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030576/167.

(150033653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

F.S.L. S.A.R.L., Fast Services and Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 147.286.

Extrait des résolutions adoptées par l'associée unique de la société le 14 novembre 2014

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Monsieur GLADEK JULIEN ARTHUR, demeurant à F-54400 Longwy, 37, rue du Père Blanc a transféré vingt parts sociales (20) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée unipersonnelle F.S.L. S.A.R.L., Fast Services and Logistics S.à r.l. à Madame SABRINA BRIK, née à Thionville (France), le 3 août 1991, demeurant à F-57000 Neufchef, 34, rue du Conroy, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 14 novembre 2014.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Référence de publication: 2015030403/18.

(150033619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Growth Fund for Renewable Infrastructure (GFRI), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 172.426.

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 17 février 2015, Monsieur Jean-Luc JOURDAN a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société «Growth Fund For Renewable Infrastructure (GFRI)» immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172426.

Référence de publication: 2015028420/12.

(150032555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Hyresbostäder 4 Dresden AB, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 194.637.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of December.

Before US Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- HYRESBOSTÄDER I SVERIGE IV VIT AB, a company validly existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o NewSec Asset Management AB, Post Box 11405, 40429 Gothenburg, Sweden and registered with the Swedish companies registration office under number 556694-7791 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, with professional address at 5 rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given by the Sole Shareholder on October 6, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is currently the sole shareholder of HYRESBOSTÄDER 4 DRESDEN AB, a private limited liability company validly existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o NewSec Asset Management AB, Lilla Bommen 5, Box 11405, 40429 Gothenburg, Sweden and registered with the Swedish companies registration office under number 556655-2450 (the "Company") and holds all the one thousand (1,000) shares, without nominal value, issued by the Company.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Consider waiving the convening notice;
- 2) Acknowledgement and confirmation of the decisions of the managing director taken on October 27, 2014 deciding to establish the place of effective management/place of central administration of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, without the Company being dissolved and with full corporate continuance;
- 3) Confirmation that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") with the name "HYRESBOSTÄDER 4 DRESDEN AB" and (ii) continues under the laws of Sweden to be regarded as a company validly incorporated in Sweden;
- 4) Amendment, restatement and renumbering of the articles of association of the Company in order for it to comply with both the laws of Sweden and of the Grand-Duchy of Luxembourg, and determination of the corporate purpose of the Company to give the following content:

The corporate purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio, as permitted by applicable law. The company may also hold interests in partnerships.

The company may, as permitted by applicable law, borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The company may, as permitted by applicable law, issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The company may further, as permitted by applicable law, mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the company.

It may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or acquire in any manner patents, trademarks, licenses, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights of any nature or origin whatsoever. The company may also license the right to use, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, and subcontract the management and development of the same.

The company may further participate in the creation, development, management and control of any company and may license, sublicense, sell, use or dispose in any manner of any product, right, service or related asset.

The company's object is also to, directly or indirectly, own, manage and lease real property and to conduct other activities related thereto.

The company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

5) Approval of the interim balance sheet of the Company dated September 30, 2014 as opening balance sheet of the Company and acknowledgement of the statement of value of the managing director of the Company;

6) Confirmation of the appointment of the following individuals as directors of the Company for a period ending at the end of the next annual general meeting of the shareholders:

- Mayte LUTERBACHER, born on September 15, 1980 in Tübingen, Germany, with professional address at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Marcus KRUIJS, born on May 18, 1975 in Gothenburg, Sweden, with professional address at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Morten Wettergren, born on 6 April 1977 in Oslo, Norway, with professional address at Bolette Brygge 1, 0252 Oslo, Norway;

7) Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present extraordinary general shareholder's meeting, the Sole Shareholder waives the convening formalities, as it considers having been duly convened and declares having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges and confirms the resolutions of the directors of the Company taken on October 27, 2014 deciding to establish the place of effective management/place of central administration of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, without the Company being dissolved and with full corporate continuance.

Third resolution

The Sole Shareholder confirms that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") with the name "HYRESBOSTÄDER 4 DRESDEN AB" and (ii) continues under the laws of Sweden to be regarded as a company validly incorporated in Sweden.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate and renumber the articles of association of the Company so as to comply with both the laws of Sweden and of the Grand-Duchy of Luxembourg on the occasion of the transfer of the place of effective management/place of central administration of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg. The restated and renumbered articles of association of the Company shall now read as follows:

§ 1. Name of the company. The name of the company is Hyresbostäder 4 Dresden AB.

§ 2. Legal form of the company. The company is a private limited liability company.

§ 3. Duration of the company. The company is formed for an unlimited duration.

§ 4. Registered seat of the company. The company shall have its registered seat in Stockholm.

§ 5. Central administration of the company. The company shall conduct its business in the Grand Duchy of Luxembourg and have its place of central administration / effective management in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

§ 6. The object of the company. The corporate purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio, as permitted by applicable law.

The company may also hold interests in partnerships.

The company may, as permitted by applicable law, borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The company may, as permitted by applicable law, issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The company may further, as permitted by applicable law, mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the company.

It may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or acquire in any manner patents, trademarks, licenses, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights of any nature or origin whatsoever. The company may also license the right to use, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, and subcontract the management and development of the same.

The company may further participate in the creation, development, management and control of any company and may license, sublicense, sell, use or dispose in any manner of any product, right, service or related asset.

The company's object is also to, directly or indirectly, own, manage and lease real property and to conduct other activities related thereto.

The company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

§ 7. Share capital. The share capital is set at one hundred fifty thousand (150,000) Swedish krona.

§ 8. Shares. The number of shares issued is one thousand (1,000) having no stated nominal value.

A shareholders register is drawn-up and maintained by the company.

Each share gives right to one vote and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

§ 9. Board of directors. The board of directors elected by the shareholder's meeting shall consist of three (3) directors. The board of directors shall be annually elected at the annual general meeting of the shareholders for the period until the end of the next annual general meeting of the shareholders.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum remove and replace any director.

The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present.

Decisions of the board of directors are adopted by a majority of the directors participating at the meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the board of directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

§ 10. Functioning of the board - board meeting held by conference call. If one or more directors cannot attend a meeting in person, such directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. If one or more directors cannot meet in person, a majority of the directors who cannot participate in person shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction. The participation by a director in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, shall be deemed equivalent to participation in person at a meeting of the board of directors.

§ 11. Auditors. Not less than one (1) and not more than two (2) auditors shall be elected, when applicable, at the annual general meeting of the shareholders for the period until the close of the annual general meeting of the shareholders which is held during the fourth fiscal year after the election of the auditor.

§ 12. Notice to convene the general meeting of the shareholders. Notice to attend a general meeting of the shareholders shall be issued not earlier than six (6) weeks and not later than two (2) weeks prior to such meeting by way of

e-mail or mail. Notice to the shareholders, as well as other messages to the shareholders, shall be sent by way of e-mail or mail.

§ 13. Annual meeting of the shareholders. The annual meeting of the shareholders shall be held annually within six (6) months after the end of the fiscal year.

§ 14. Fiscal year. The fiscal year of the company shall be January 1st to December 31st (calendar year).

§ 15. Business at annual shareholders' meetings. The following business shall be addressed at annual shareholders' meetings:

1. election of a chairman of the meeting;
2. preparation and approval of the voting list;
3. approval of the agenda;
4. election of one (1) or two (2) persons who shall approve the minutes of the meeting;
5. determination of whether the meeting was duly convened;
6. submission of the annual report and the auditors' report and, where applicable, the consolidated financial statements and the auditors' report for the group;
7. resolutions regarding the adoption of the income statement and the balance sheet and, when applicable, the consolidated income statement and the consolidated balance sheet;
8. resolutions regarding allocation of the company's profits or losses in accordance with the adopted balance sheet;
9. resolutions regarding discharge of the members of the board of directors from liability;
10. determination of the number of members of the board of directors and, where applicable, the number of auditors;
11. determination of fees for members of the board of directors and auditors;
12. election of the members of the board of directors and, where applicable, auditors; and
13. other matters, which are set out in the applicable law or the company's articles of association.

§ 16. Redemption by the company of its own shares. If a general meeting of the shareholders so resolve, the company shall have the power to redeem its own shares as allowed under the applicable law.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of a general meeting of the shareholders, adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been offered to each shareholder in proportion to the capital represented by such shareholder's shares.

If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, redemption may only be decided to the extent that the excess redemption price may not exceed total profits since the end of the last fiscal year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of applicable law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

§ 17. Liquidation. Except in the case of mandatory liquidation, the liquidation of the company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of the shareholders by simple majority.

When the liquidation of the company is closed, the liquidation proceeds of the company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

§ 18. Distribution of Profits. The general meeting of the shareholders may resolve on a distribution of profits in proportion to the shareholders' respective shareholding in the company. Resolutions on distribution of profits may only take place where there are sufficient available funds for distribution pursuant to applicable law, based on the most recently adopted balance sheet.

Fifth resolution

It results from (i) a balance sheet of the Company that the net asset value of the Company is equal to at least one hundred fifty thousand Swedish Krona (SEK 150,000) and (ii) a statement of value of the managing director of the Company certifying that as of the date of the balance sheet, no material change in the business of the Company and/or the Company's affairs has occurred which results in the information contained in the balance sheet being materially incorrect and/or not giving a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof.

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company dated September 30, 2014 as opening balance sheet of the Company upon the transfer of its place of effective management/place of central administration in the Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment of the following persons as directors of the Company for a period ending at the end of the next annual general meeting of the shareholders:

- Mayte LUTERBACHER, born on September 15, 1980 in Tübingen, Germany, with professional address at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Marcus KRUUS, born on May 18, 1975 in Gothenburg, Sweden, with professional address at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Morten Wettergren, born on 6 April 1977 in Oslo, Norway, with professional address at Bolette Brygge 1, 0252 Oslo, Norway.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

- HYRESBOSTÄDER I SVERIGE IV VIT AB, une société existant valablement selon les lois de Suède, ayant son siège social à c/o NewSec Asset Management AB, Post Box 11405, 40429 Gothenburg, Suède, enregistrée auprès du bureau d'enregistrement des sociétés de Suède le numéro 556694-7791 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 6 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique actuel de HYRESBOSTÄDER 4 DRESDEN AB, une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois de Suède, ayant son siège social à c/o NewSec Asset Management AB, Lilla Bommen 5, Box 11405, 40429 Gothenburg, Suède, enregistrée auprès du bureau d'enregistrement des sociétés de Suède le numéro 556655-2450 (la «Société»), et détient l'ensemble des mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale de la Société.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Agenda

1) Renonciation aux formalités de convocation;

2) Reconnaissance et, ratification des résolutions du gérant unique de la Société du 27 octobre 2014 décidant du transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, sans que la Société ne dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique;

3) Confirmation que la personnalité juridique de la Société (i) continue à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination «HYRESBOSTÄDER 4 DRESDEN AB» et (ii) continue sous le droit suédois d'être considérée comme une société valablement constituée en Suède;

4) Modification, refonte et renumérotation intégrale des statuts de la Société afin qu'ils soient en conformité avec le droit suédois et le droit du Grand-Duché de Luxembourg et détermination de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'acquisition par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations, tel qu'autorisé par la loi applicable. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut, tel qu'autorisé par la loi applicable, emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut, tel qu'autorisé par la loi applicable, procéder à l'émission de tous types d'actions, sûretés ou garanties rachetables ou non, sans toutefois pouvoir les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et peut directement investir ou acquérir des brevets, marques, licences, savoir-faire, droits d'auteur et autres droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou droits de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également accorder le droit d'utiliser, céder, vendre ou aliéner ces droits en tout ou en partie, et sous-traiter la gestion et le développement desdits droits.

La société peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société et peut accorder le droit d'utiliser, vendre, utiliser ou céder de toute manière que ce soit tout produit, droit, service ou actif lié

L'objet de la société et également, directement ou indirectement, de détenir, gérer et louer des biens immobiliers et de mener toute activité en lien.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, liée directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet, en compris toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers».

5) Approbation du bilan intérimaire de la Société du 30 septembre 2014 en tant que bilan d'ouverture de la Société et reconnaissance de la déclaration de valeur des administrateurs de la Société;

6) Confirmation de la nomination des gérants suivants de la Société pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des associés:

- Mayte LUTERBACHER, né le 15 septembre 1980, à Tübingen, Allemagne, avec résidence professionnelle au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marcus KRUIS, né le 18 mai 1975, à Gothenburg, Suède, avec résidence professionnelle au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Morten Wettergren, né le 6 avril 1977, à Oslo, Norvège, avec résidence professionnelle à Bolette Brygge 1, 0252 Oslo, Norvège;

7) Divers.

Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'ensemble du capital social étant représenté à la présente assemblée générale des associés, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant dûment convoqué et déclarant ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée lui ayant été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît et confirme les résolutions des administrateurs de la Société du 27 octobre 2014 décidant d'établir le principal établissement et administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, sans que la Société ne soit dissoute et avec pleine continuation de sa personnalité morale.

Troisième résolution

L'Associé Unique confirme que la personnalité juridique de la Société (i) continue à Luxembourg sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée sous le nom "HYRESBOSTÄDER 4 DRESDEN AB" et (ii) continue selon le droit Suédois à être considérée comme une société valablement constituée en Suède.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler et renuméroter intégralement les statuts de la Société afin de les conformer au droit suédois et au droit luxembourgeois à l'occasion du transfert du lieu du principal établissement et administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts reformulés et renumérotés de la Société auront la teneur suivante:

§ 1. Dénomination de la société. La dénomination de la société est Hyresbostäder 4 Dresden AB.

§ 2. Forme juridique de la société. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée.

§ 3. Durée de la société. La société est formée pour une durée illimitée.

§ 4. Siège social de la société. La société a son siège social à Stockholm.

§ 5. Administration central de la société. La société conduit ses affaires au Grand-Duché de Luxembourg et a son administration centrale/son principal établissement dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

§ 6. Objet de la société. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'acquisition par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations, tel qu'autorisé par la loi applicable. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut, tel qu'autorisé par la loi applicable, emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut, tel qu'autorisé par la loi applicable, procéder à l'émission de tous types d'actions, sûretés ou garanties rachetables ou non, sans toutefois pouvoir les offrir au public. La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et peut directement investir ou acquérir des brevets, marques, licences, savoir-faire, droits d'auteur et autres droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou droits de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également accorder le droit d'utiliser, céder, vendre ou aliéner ces droits en tout ou en partie, et sous-traiter la gestion et le développement desdits droits.

La société peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société et peut accorder le droit d'utiliser, vendre, utiliser ou céder de toute manière que ce soit tout produit, droit, service ou actif lié

L'objet de la société et également, directement ou indirectement, de détenir, gérer et louer des biens immobiliers et de mener toute activité en lien.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, liée directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet, en compris toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

§ 7. Capital social. Le capital social est de cent cinquante mille couronnes suédoises (150.000).

§ 8. Parts sociales. Le nombre de parts sociales émises est de mille (1.000) n'ayant pas de valeur nominale.

Un registre d'associés est établi et maintenu par la société.

Chaque part sociale donne droit à un vote et chaque associé a des droits de vote en proportion de sa participation.

§ 9. Conseil de gérance. Le conseil de gérance nommé lors des réunions d'associés est composé de trois (3) gérants. Le conseil de gérance est élu annuellement à l'occasion de l'assemblée générale des associés pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer et remplacer tout gérant.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présent.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

§ 10. Fonctionnement des réunions / réunions par conférence téléphonique. Si un ou plusieurs gérants ne peut participer à une réunion en personne, ce gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéo-conférence, ou tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Si un ou plusieurs gérants ne peuvent se réunir en personne, la majorité des gérants qui ne peut participer en personne ne devra jamais participer à la réunion s'ils sont localisés dans la même juridiction. La participation par un gérant à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéo-conférence, ou tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement sera considérée comme équivalente à une participation en personne à une réunion du conseil de gérance.

§ 11. Commissaires aux comptes. Pas moins de un (1) et pas plus de deux (2) commissaires aux comptes ne sont nommés, si nécessaire, à l'assemblée générale des associés pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés se tenant quatre ans après la nomination du commissaire aux comptes.

§ 12. Convocation aux assemblées générales d'associés. La convocation pour participer à une assemblée générale des associés ne doit pas être envoyée plus tôt que six (6) semaines et plus tard que deux (2) semaines avant une telle réunion par courriel ou courrier. La convocation des associés et tout autre message aux associés doivent être envoyés par courriel ou courrier.

§ 13. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés doit se tenir dans les six (6) mois après la fin de l'année fiscale.

§ 14. Année fiscale. L'année fiscale de la société commence du 1^{er} janvier et se termine au 31 décembre de chaque année (année calendaire).

§ 15. Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des associés. Les points suivants seront traités lors de l'assemblée générale annuelle des associés:

1. Nomination d'un président;
2. Préparation et accord d'une liste de vote;
3. Approbation de l'ordre du jour;
4. Choix d'une (1) ou deux (2) personnes qui valident le procès-verbal de la réunion;
5. Détermination si la réunion a été valablement convoquée;
6. Soumission du rapport annuel et du rapport des commissaires aux comptes, si nécessaire, des comptes consolidés et du rapport du commissaire aux comptes pour le groupe;
7. Résolutions sur l'adoption du compte de résultat et du bilan comptable, et, si nécessaire, du compte de résultat consolidé et du bilan comptable consolidé;
8. Résolutions sur l'allocation des profits ou pertes en accord avec le bilan comptable adopté;
9. Résolutions sur la décharge de responsabilité donnée aux membres du conseil de gérance;
10. Détermination du nombre de membre du conseil de gérance et, si nécessaire, du nombre de commissaires aux comptes;
11. Détermination des rémunérations des membres du conseil de gérance et des commissaires aux comptes;
12. Nomination des membres du conseil de gérance et, si nécessaire, des commissaires aux comptes; et
13. Autres sujets, tels que décrits dans la loi applicable ou les statuts de la société.

§ 16. Rachat par la société de ses propres parts sociales. Si une assemblée générale des associés en décide ainsi, la société a la possibilité de racheter ses parts sociales tel qu'autorisé par la loi applicable.

Il est procédé à un tel rachat au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les conditions requises pour une modification statutaire, à condition que ce rachat soit offert à chaque associé en proportion du capital représenté par la participation de chaque associé.

Si le prix de rachat dépasse la valeur nominale des parts rachetables, le rachat peut seulement être décidé dans la mesure où l'excédent de prix ne dépasse pas le total des profits depuis la fin de l'année fiscale précédente pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, plus tout profit reporté ainsi que les sommes déduites des réserves distribuables à cette fin, moins les pertes reportées et toutes les sommes placées en réserve en conformité avec les exigences de la loi applicable et des statuts.

Ces parts rachetées doivent être annulées par réduction du capital social.

§ 17. Liquidation. A l'exception de la liquidation obligatoire, la liquidation de la société ne pourra être mise en place seulement suite à une décision adoptée lors d'une assemblée générale des associés prise à la majorité simple.

Lors de la clôture de la liquidation, le boni de liquidation de la société sera alloué aux associés en proportion de leur participation.

§ 18. Distribution of Profits. L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des profits en proportion de la participation des associés dans le capital de la société. Ces décisions ne peuvent être prises que si des fonds suffisants pour la distribution sont disponibles en conformité avec la loi applicable et sur base d'un bilan comptable récent et approuvé.

Cinquième résolution

Il résulte (i) d'un bilan de la Société que la valeur de l'actif net de la Société s'élève au moins à cent cinquante mille Couronnes Suédoises (SEK 150,000) et (ii) d'un certificat de valeur du directeur de la Société certifiant que depuis la date du bilan aucun changement matériel dans les activités commerciales de la Société et/ou les affaires de la Société n'a eu lieu, qui se traduirait par le fait que les informations contenues dans le bilan soient matériellement inexactes et/ou ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société à la date des présentes.

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de la Société au 30 septembre 2014, comme bilan d'ouverture de la Société suite au transfert du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des associés:

- Mayte LUTERBACHER, né le 15 septembre 1980 à Tübingen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marcus KRUUS, né le 18 mai 1975 à Gothenburg, Suède, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Morten Wettergren, né le 6 avril 1977 à Oslo, Norvège, ayant son adresse professionnelle au Bolette Brygge 1, 0252 Oslo, Norvège.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015030459/443.

(150033802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Aneto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.688.183,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 190.320.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Veleta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190174 (the Sole Shareholder),

represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Aneto S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190320 (the Company). The Company was incorporated on 4 September 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3130 dated 28 October 2014. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 82,675,683 (eighty-two million six hundred seventy five thousand six hundred and eighty-three euros), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 82,688,183 (eighty-two million six hundred eighty-eight thousand six hundred and eighty-three euros) by way of the issuance of 82,675,683 (eighty-two million six hundred seventy five thousand six hundred and eighty-three) new shares (the New Shares) with a par value of EUR 1 (one euro) each;

(iii) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

(iv) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

(v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(vi) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 82,675,683 (eighty-two million six hundred seventy five thousand six hundred and eighty-three euros), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 82,688,183 (eighty-two million six hundred eighty eight thousand six hundred and eighty-three euros) by way of the issuance of the New Shares in exchange for a contribution in kind (the Contribution) in the amount of EUR 82,675,683 (eighty-two million six hundred seventy five thousand six hundred and eighty-three euros).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Shares in the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an amount of EUR 82,675,683 (eighty-two million six hundred seventy five thousand six hundred and eighty-three euros) consisting in a receivable the Shareholder holds (the Contributed Receivable).

The value of the Contribution shall be allocated to the share capital account of the Company.

The ownership and valuation of the Contributed Receivable are supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and the management of the Company (the Certificate) which confirm inter alia, that the value of the Contributed Receivable is at least equal to EUR 82,675,683 (eighty-two million six hundred seventy five thousand six hundred and eighty-three euros).

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is fixed at EUR 82,688,183 (eighty-two million six hundred eighty-eight thousand six hundred and eighty-three euros) represented by 82,688,183 (eighty-two million six hundred eighty-eight thousand six hundred and eighty-three shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro) each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT:

Veleta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190174 (l'Associé Unique),

représentée par Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social d'Aneto S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190320 (la Société). La Société a été constituée le 4 septembre 2014 selon un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3130 daté du 28 octobre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 82.675.683 (quatre-vingt-deux millions six cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-trois euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) à EUR 82.688.183 (quatre-vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-trois euros) par l'émission de 82.675.683 (quatre-vingt-deux millions six cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-trois) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

(iii) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

(iv) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(v) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social mentionnées ci-dessus, et pouvoir donné à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société, et accomplir toutes les formalités y afférentes; et

(vi) Divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 82.675.683 (quatre-vingt-deux millions six cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-trois euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) à EUR 82.688.183 (quatre-vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-trois euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales en échange d'un apport en nature (l'Apport) d'un montant de EUR 82.675.683 (quatre-vingt-deux millions six cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-trois euros).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de EUR 82.675.683 (quatre-vingt-deux millions six cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-trois euros) composé d'une partie des créances que l'Associé Unique détient sur la Société (la Créance Apportée).

La valeur de l'Apport sera allouée au compte de capital social de la Société.

La propriété et la valeur de la Créance Apportée sont attestées par un certificat émis par l'organe de gestion de la Société et par l'Associé Unique (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur de la Créance est au moins égale à EUR 82.675.683 (quatre-vingt-deux millions six cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-trois euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 82.688.183 (quatre-vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-trois euros) représenté par 82.688.183 (quatre-vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille

cent quatre-vingt-trois) parts sociales sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune souscrite et entièrement libéré, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y afférentes afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus.

Évaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement 7.000 euros.

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015030201/164.

(150034090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

LBA Technique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.893.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 février 2015:

- Maître Marjorie GOLINVAUX, avocate à la cour, demeurant professionnellement à 7a, rue des Glacis L-1628 Luxembourg est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 18.02.2015.

Référence de publication: 2015028546/14.

(150033200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

HNW Insure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 119.332.

Suite à la décision du Service de la Topographie et de la Géomatique de la Ville de Luxembourg, les gérants notifient que le siège social de la société HNW INSURE S.à r.l. est modifié du 31, Rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 19, Rue du Commerce, L-1351 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

HNW Insure S.à r.l.

Eric MICHIELS

Gérant

Référence de publication: 2015028459/16.

(150032401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.
